

# Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie

Plan d'action 2017-2020



# Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>1. La politique environnementale en matière de viabilité hivernale</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Les rôles, les responsabilités et les autorités</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Les plans d'action</b> .....	<b>4</b>
3.1 Le Plan d'action 2017-2018.....	5
3.2 Le Plan d'action 2018-2019.....	8
3.3 Le Plan d'action 2019-2020.....	11
<b>4. Les bilans des plans d'action</b> .....	<b>15</b>
4.1 Bilan du Plan d'action 2017-2018.....	16
4.2 Bilan du Plan d'action 2018-2019.....	22
4.3 Bilan du Plan d'action 2019-2020.....	29

# INTRODUCTION

---

À la suite de l'adoption de la Loi sur le développement durable le 13 avril 2006, le gouvernement du Québec a démontré la volonté d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration, afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a, dans cette foulée, élaboré et mis en œuvre sa Stratégie de développement durable 2009-2013. Dans ce document, il s'est engagé, par l'action 3.3.2, à coordonner l'élaboration de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et à la mettre en œuvre au Ministère. Cette dernière est le résultat de la concertation des cinq partenaires que sont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. Elle invite, sur une base volontaire, les administrations publiques et privées à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion environnementale des sels de voirie. Ainsi, les administrations participantes s'inscrivent dans un cycle d'amélioration continue visant la réduction des impacts sur l'environnement liés à l'utilisation des sels de voirie.

Le Ministère a, jusqu'à maintenant, élaboré et mis en œuvre le Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2008-2011, suivi du Plan ministériel 2011-2014 et, tout dernièrement, le Plan ministériel 2014-2017. L'édition 2017-2020 du présent document s'inscrit dans la même lignée, soit de démontrer la volonté du Ministère d'améliorer, sur une base continue, ses pratiques de gestion des sels de voirie en vue d'en diminuer les impacts sur l'environnement. Ce plan est dynamique en ce sens qu'il permet d'intégrer de nouvelles pratiques et technologies à la mesure de nos ressources, tout en ne compromettant en aucun cas la sécurité des usagers de la route.

Dans les chapitres suivants sont présentés la politique environnementale ainsi que les rôles et les responsabilités concernant la gestion des sels de voirie au sein du Ministère. À échéance, ce document comprendra également les plans d'action 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ainsi que les bilans annuels faisant état des réalisations. Ces plans d'action, élaborés avant le début de chaque année visée, permettent d'intégrer de nouvelles pratiques et technologies tout en préservant la sécurité routière.

# 1. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EN MATIÈRE DE VIABILITÉ HIVERNALE

---

En 2009, dans le cadre de la Stratégie de développement durable, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports s'est engagé dans une démarche de développement durable qui vise à répondre aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette démarche s'appuie sur une vision à long terme qui prend en considération le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

En accord avec la démarche de développement durable et par le présent Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2017-2020, le Ministère s'engage à :

- entretenir le réseau routier sous sa responsabilité, tout en diminuant les effets négatifs sur l'environnement liés à l'utilisation des sels de voirie, et ce, sans compromettre la sécurité des usagers de la route;
- améliorer les pratiques de gestion des sels de voirie dans les quatre grands domaines d'activités que sont l'approvisionnement, l'entreposage, l'épandage et l'élimination de la neige.

## 2. LES RÔLES, LES RESPONSABILITÉS ET LES AUTORITÉS

---

Le Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2017-2020 regroupera, à terme, les plans d'action 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ainsi que les bilans annuels faisant état des réalisations. Ces documents sont réalisés par la Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation (DEEE), en collaboration avec la Direction de l'environnement (DE), la Direction des opérations d'exploitation routière et aéroportuaire (DOERA) et le **Sous-ministériat aux opérations territoriales**.

Par ailleurs, il importe de noter que chaque plan d'action doit, avant sa mise en œuvre, être entériné par le Comité de gestion de l'exploitation. Les bilans sont également déposés à ce même comité avant d'être diffusés.

**La Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation** élabore le Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie et les plans d'action annuels qui colligent les actions retenues pour la période ciblée. Elle assure ensuite la mise en œuvre des plans d'action en communiquant les cibles à atteindre aux différentes directions responsables des actions. Elle procède également à la collecte de données et réalise les bilans annuels. Enfin, la DEEE dépose les documents (plans d'action et bilans) au Comité de gestion de l'exploitation.

**La Direction de l'environnement** collabore à l'élaboration du Plan ministériel, y compris les plans d'action et les bilans annuels, puisqu'elle est responsable de la réalisation de plusieurs actions ciblées. La DE est également l'unité porteuse de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.

**La Direction des opérations d'exploitation routière et aéroportuaire** collabore à l'élaboration du Plan ministériel, y compris les plans d'action et les bilans annuels, puisqu'elle est responsable de la réalisation de plusieurs actions ciblées. La DOERA est également l'unité qui chapeaute les directions territoriales dans leurs démarches concernant la gestion environnementale des sels de voirie.

**Le Sous-ministériat aux opérations territoriales** collabore à l'élaboration du Plan ministériel, y compris les plans d'action et les bilans annuels, puisqu'il est responsable de la réalisation de plusieurs actions ciblées qui impliquent également les directions territoriales et les centres de services.

**Le Comité de gestion de l'exploitation**, présidé par le sous-ministre associé du **Sous-ministériat aux opérations territoriales** et la sous-ministre adjointe du Sous-ministériat à l'ingénierie et aux infrastructures, a comme mandat d'approuver les orientations ministérielles en exploitation et les stratégies de mise en œuvre qui lui sont soumises. De ce fait, ce comité entérine chaque plan d'action et chaque bilan avant leur dépôt au Comité de gestion du Ministère.

**Les directions responsables des actions** doivent s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour atteindre les cibles inscrites sous leur responsabilité dans le plan d'action. Elles soutiennent les activités par une attribution adéquate des ressources. Elles doivent ensuite s'assurer que les données nécessaires à la reddition de comptes sont agrégées et transmises à la DEEE.

---

### **3. LES PLANS D'ACTION**

---

### 3.1 Le Plan d'action 2017-2018

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<b>Unité responsable : Direction des opérations d'exploitation routière et aéroportuaire (DOERA)</b>					
<i>Action reconduite</i>	<b>Action 1.1</b>	<b>Améliorer l'efficacité de l'utilisation des sels de voirie dans les opérations de déglacage en régie.</b>	<b>Utiliser l'ensemble des outils mis à la disposition des DT<sup>1</sup> tels que la charte d'épandage et les notions de la formation en météo routière, pour optimiser la consommation de sels de voirie utilisée en régie.</b>	<b>Au 31 mars 2018 :</b> Optimisation de la consommation totale de sels de voirie utilisés en régie par rapport à la moyenne 5 ans.	<b>Pourcentage de réduction de la consommation totale de sels de voirie utilisés en régie par rapport à la moyenne 5 ans</b>
<i>Action reconduite</i>	<b>Action 1.2</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage</b>	<b>Vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions en régie pour les matériaux purs (sel de voirie et abrasif) au minimum deux fois durant la saison hivernale.</b> <i>Cette action doit être réalisée après l'action 3.1 qui prend fin le 30 novembre 2017.</i> <i>Unités collaboratrices : CGER<sup>2</sup> et DEEE<sup>3</sup></i>	<b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b> Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS <sup>4</sup> , conjointement avec le CGER. <b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2018) :</b> Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.	<b>Pourcentage de camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.3</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage.</b>	<b>Au début de la saison hivernale, vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions des contrats de location à l'heure avec opérateur (contrat NL) pour les matériaux purs (sel de voirie et abrasif).</b> <i>Unité collaboratrice : DEEE</i>	<b>Au 30 novembre 2017 :</b> Tous les camions des contrats NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS	<b>Pourcentage de camions NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS</b>

<sup>1</sup> Direction territoriale

<sup>2</sup> Centre de gestion de l'équipement roulant

<sup>3</sup> Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

<sup>4</sup> Centre de services

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.4</b>	<b>Implanter un mode d'entretien visant à diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables.</b>	<p>À l'aide du cadre de référence environnemental, du guide de gestion des zones vulnérables aux sels de voiries et en collaboration avec les répondants en environnement en DT, élaborer un Plan d'action 2018-2023 (sur 5 ans) par DT incluant des actions pour l'implantation de nouvelles écoroutes sur leur territoire au terme des 5 ans. Intégrer, dans le Plan d'action 2018-2023, des actions permettant notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ répertorier les zones vulnérables à proximité du réseau du Ministère;</li> <li>◦ réaliser l'analyse de faisabilité;</li> <li>◦ mettre en place de nouvelles écoroutes.</li> </ul> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE et DE<sup>5</sup></i></p>	<p><b>Au 31 mars 2018 :</b> Un plan d'action produit par DT</p>	<b>Nombre de plans d'action réalisés</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.5</b>	<b>Utiliser des outils qui permettent une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.</b>	<p><b>Suivre la formation en météo routière offerte par les agents multiplicateurs en DT</b></p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p>	<p><b>Au 31 décembre 2017 :</b> Tous les chefs d'équipe et les chefs des opérations de chaque DT ont été formés.</p>	<b>Pourcentage des chefs des opérations et des chefs d'équipes formés</b>
<i>Action reconduite</i>	<b>Action 1.6</b>	<b>S'assurer que les sels de voirie utilisés lors des opérations de déglacage répondent aux exigences de qualité du Ministère.</b>	<p><b>Suivre la formation actualisée sur la procédure de contrôle du chlorure de sodium .</b></p>	<p><b>Au 31 décembre 2017 :</b> Tous les responsables de l'assurance qualité du chlorure de sodium (techniciens en VH<sup>6</sup>) ont été formés.</p>	<b>Pourcentage des responsables de l'assurance qualité formés</b>

<sup>5</sup> Direction de l'environnement

<sup>6</sup> Viabilité hivernale



	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<b>Unité responsable : Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation (DEEE)</b>					
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 2.1</b>	<b>Sensibiliser les prestataires de services aux bonnes pratiques en entretien d'hiver.</b>	<b>Développer une formation en ligne sur la Charte d'épandage afin de rejoindre la clientèle des prestataires de services.</b>	<b>Au 15 octobre 2017 :</b> Formation développée et diffusée aux DT	<b>Formation développée et diffusée</b>
<b>Unité responsable : Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)</b>					
<i>Action reconduite</i>	<b>Action 3.1</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b>	<b>Étalonner les régulateurs d'épandage électroniques de l'ensemble des camions en régie avant le début de la saison hivernale.</b>  <i>Unité collaboratrice : DOERA</i>	<b>Au 30 novembre 2017 :</b> 100 % des régulateurs d'épandage étalonnés	<b>Pourcentage de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés</b>

## 3.2 Le Plan d'action 2018-2019

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<b>Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)</b>					
<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 1.1</b>	<b>Améliorer l'efficacité de l'utilisation des sels de voirie dans les opérations de déglacage en régie.</b>	<b>Utiliser l'ensemble des outils mis à la disposition des DGT<sup>7</sup> pour optimiser la consommation de sels de voirie en régie.</b>	<b>Au 31 mars 2019 :</b> Réduction de la consommation totale de sels de voirie utilisés en régie par rapport à la moyenne des 5 dernières années.	<b>Pourcentage de réduction de la consommation totale de sels de voirie utilisés en régie par rapport à la moyenne des 5 dernières années.</b>
<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 1.2</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage.</b>	<b>Vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions en régie pour les matériaux purs (sel de voirie et abrasif) au minimum deux fois durant la saison hivernale.</b> <i>Cette action doit être réalisée après l'action 3.1 qui prendra fin le 30 novembre 2018.</i> <i>Unités collaboratrices : CGER<sup>8</sup> et DEEE<sup>9</sup></i>	<b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b> Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS <sup>10</sup> , conjointement avec le CGER. <b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2019) :</b> Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.	<b>Pourcentage de camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</b>
<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 1.3</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage.</b>	<b>Au début de la saison hivernale, vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions des contrats NL (Fourniture de camion de déneigement et déglacage avec les services d'opérateurs) pour les matériaux purs (sel de voirie et abrasif).</b> <i>Unité collaboratrice : DEEE</i>	<b>Au 30 novembre 2018 :</b> Tous les camions des contrats NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.	<b>Pourcentage de camions NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</b>

<sup>7</sup> Direction générale territoriale

<sup>8</sup> Centre de gestion de l'équipement roulant

<sup>9</sup> Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

<sup>10</sup> Centre de services

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.4</b>	<b>Implanter un mode d'entretien visant à diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables.</b>	<b>Mettre en œuvre le Plan d'action 2018-2023 par DGT, y compris des actions pour l'implantation de nouvelles écoroutes sur leur territoire au terme des 5 ans.</b> <i>Unités collaboratrices : DEEE et DEnv<sup>11</sup></i>	<b>Au 31 mars 2019 :</b> Toutes les actions prévues au plan d'action pour l'année 2018-2019 ont été réalisées.	<b>Pourcentage des actions réalisées parmi celles prévues pour 2018-2019.</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.5</b>	<b>Utiliser des outils qui permettent une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.</b>	<b>Suivre la formation en météo routière offerte sous la forme de capsule Web.</b> <i>Unité collaboratrice : DEEE</i>	<b>Au 31 décembre 2018 :</b> 100 % du nouveau personnel formé (chef d'équipe, chef des opérations, opérateurs du MTMDET)	<b>Pourcentage du nouveau personnel formé.</b>

<sup>11</sup> Direction de l'environnement

**Unité responsable : Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation (DEEE)**

<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 2.1</b>	Implanter un mode d'entretien visant à diminuer l'utilisation des sels de voirie.	<p>Élaborer des outils pour soutenir l'implantation des nouvelles techniques d'épandage avec préhumidification des fondants.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p>	<p><b>Au 31 mars 2019 :</b> Outils élaborés.</p>	<b>Nombre d'outils élaborés</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 2.2</b>	Utiliser des outils qui permettent une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.	Renforcer le réseau d'agents multiplicateurs en météo routière dans les DGT et leurs connaissances par la tenue d'une rencontre annuelle.	<p><b>Au 31 décembre 2018 :</b> Rencontre annuelle tenue avec les DGT. Former les nouveaux agents multiplicateurs.</p>	<b>Rencontre tenue. Pourcentage du nouveau personnel formé.</b>

**Unité responsable : Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 3.1</b>	Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.	<p>Étalonner les régulateurs d'épandage électroniques de l'ensemble des camions en régie avant le début de la saison hivernale.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p>	<p><b>Au 30 novembre 2018 :</b> 100 % des régulateurs d'épandage étalonnés.</p>	<b>Pourcentage de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés.</b>
----------------------------	-------------------	---	--	---	---

### 3.3 Le Plan d'action 2019-2020

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<b>Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)</b>					
<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 1.1</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage.</b>	<p><b>Vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions en régie pour les matériaux purs (sel de voirie et abrasif) au minimum deux fois durant la saison hivernale.</b></p> <p><i>Cette action doit être réalisée après l'action 3.1, qui prendra fin le 30 novembre 2019.</i></p> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE<sup>12</sup></i></p>	<p><b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b></p> <p>Tous les camions desquels l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS<sup>13</sup>.</p> <p><b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2020) :</b></p> <p>Tous les camions desquels l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<b>Pourcentage de camions desquels l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.2</b>	<b>Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage.</b>	<p><b>Vérifier l'étalonnage de tous les systèmes d'injection de saumure des camions en régie qui en sont équipés au minimum deux fois durant la saison hivernale.</b></p> <p><i>Cette action doit être réalisée après l'action 3.2, qui prendra fin le 30 novembre 2019.</i></p> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE</i></p>	<p><b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b></p> <p>Tous les camions desquels l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure a été vérifié dans chaque CS.</p> <p><b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2020) :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure a été vérifié dans chaque CS.</p>	<b>Pourcentage de camions desquels l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure a été vérifié dans chaque CS.</b>

<sup>12</sup> Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

<sup>13</sup> Centre de services

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 1.3</b>	Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.	<p>Au début de la saison hivernale, vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions des contrats NL (fourniture de camion de déneigement et déglçage avec les services d'opérateurs) pour les matériaux purs (sel de voirie et abrasif).</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p>	<p><b>Au 30 novembre 2019 :</b></p> <p>Tous les camions des contrats NL desquels l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p><b>Pourcentage de camions NL desquels l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</b></p>
<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 1.4</b>	Implanter un mode d'entretien visant à diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables.	<p>Mettre en œuvre le Plan d'action 2018-2023 par DGT, y compris des actions pour l'implantation de nouvelles écoroutes sur leur territoire au terme des 5 ans.</p> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE et DEnv<sup>14</sup></i></p>	<p><b>Au 31 mars 2020 :</b></p> <p>Toutes les actions prévues au plan d'action pour l'année 2019-2020 ont été réalisées.</p>	<p><b>Pourcentage des actions réalisées parmi celles prévues pour 2019-2020.</b></p>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 1.5</b>	Utiliser des outils permettant une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.	<p>Suivre la formation en météoroutière offerte par les agents multiplicateurs en DGT<sup>15</sup>.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p>	<p><b>Au 31 décembre 2019 :</b></p> <p>Tous les membres de l'équipe de surveillance de chaque DGT ont été formés.</p>	<p><b>Pourcentage des membres de l'équipe de surveillance formés</b></p>

<sup>14</sup> Direction de l'environnement

<sup>15</sup> Direction générale territoriale

	Numéro de l'action	Objectif	Action	Cible	Indicateur de suivi
<b>Unité responsable : Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation (DEEE)</b>					
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 2.1</b>	Soutenir l'implantation d'un mode d'entretien visant à réduire l'utilisation des sels de voirie.	Élaborer des outils (notamment un document d'information, des témoignages vidéo et une formation) pour soutenir l'implantation des nouvelles techniques d'épandage avec préhumidification des fondants et les diffuser en DGT.  <i>Unité collaboratrice : DER</i>	<b>Au 31 mars 2020 :</b> Tous les outils ciblés pour l'année 2019-2020 sont élaborés et diffusés	<b>Nombre d'outils élaborés.</b> <b>Nombre d'outils diffusés.</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 2.2</b>	Utiliser des outils permettant une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.	Élaborer un parcours de formation spécifique par profil d'employés.	<b>Au 31 mars 2020 :</b> Tous les profils d'employés sont définis. Tous les parcours de formation sont élaborés pour chaque profil.	<b>Nombre de profils d'employés définis.</b> <b>Nombre de parcours de formation élaborés.</b>
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 2.3</b>	Améliorer l'efficacité de l'utilisation des sels de voirie dans les opérations de déglacage en régie.	Développer un indice de rigueur hivernale fonctionnel et fiable pour le début de la saison hivernale 2021-2022, selon la planification prévue.	<b>Au 31 mars 2020 :</b> Toutes les actions prévues dans la planification pour l'année 2019-2020 ont été réalisées.	<b>Pourcentage des actions réalisées parmi celles prévues pour 2019-2020.</b>

**Unité responsable : Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

<i>Action à reconduire</i>	<b>Action 3.1</b>	Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.	Étalonner les régulateurs d'épandage électroniques de l'ensemble des camions en régie avant le début de la saison hivernale.	Au 30 novembre 2019 : 100 % des régulateurs d'épandage étalonnés.	Pourcentage de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés.
<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 3.2</b>	Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.	Étalonner les systèmes d'injection de saumure des camions en régie qui en sont équipés avant le début de la saison hivernale.	Au 30 novembre 2019 : 100 % des systèmes d'injection de saumure étalonnés.	Pourcentage de systèmes d'injection de saumure étalonnés.

**Unité responsable : Direction de l'environnement (DEnv)**

<i>Nouvelle action</i>	<b>Action 4.1</b>	Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie	Produire un bilan présentant les résultats de la première enquête quinquennale au Québec sur la gestion des sels de voirie	Au 31 mars 2020 : Bilan déposé	Bilan déposé
------------------------	-------------------	--	--	-----------------------------------	--------------



---

## **4. LES BILANS DES PLANS D'ACTION**

---

## 4.1 Bilan du Plan d'action 2017-2018

Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)																															
N° Action	Action	Cible	Bilan																												
Action 1.1	<p>Utiliser l'ensemble des outils mis à la disposition des DGT<sup>16</sup>, tels que la charte d'épandage et les notions de la formation en météorologie, pour optimiser la consommation de sels de voirie utilisés en régie.</p> <p><b>Objectif : Améliorer l'efficacité de l'utilisation des sels de voirie dans les opérations de déglacage en régie.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2018 :</b></p> <p>Optimisation de la consommation totale de sels de voirie utilisés en régie par rapport à la moyenne 5 ans.</p>	<p>La consommation de sels de voirie a augmenté de près de 13 % par rapport à la moyenne de 5 ans. Cible - PARTIELLEMENT ATTEINTE (8 %)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGAT</td> <td>+1,54</td> </tr> <tr> <td>DGBGI</td> <td>+17,94</td> </tr> <tr> <td>DGCNAT</td> <td>-1,83</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>+4,72</td> </tr> <tr> <td>DGM</td> <td>+5,81</td> </tr> <tr> <td>DGE</td> <td>+1,84</td> </tr> <tr> <td>DGLL</td> <td>+16,81</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>+8,94</td> </tr> <tr> <td>DGO</td> <td>+17,58</td> </tr> <tr> <td>DGSLJJC</td> <td>+12,12</td> </tr> <tr> <td>DGCN</td> <td>+16,80</td> </tr> <tr> <td>DGPER</td> <td>+39,56</td> </tr> <tr> <td><b>MOYENNE</b></td> <td><b>+12,99</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Une seule DGT a diminué sa consommation par rapport à la moyenne de 5 ans. Les aléas climatiques de la saison hivernale 2017-2018 sont les principales causes expliquant l'augmentation de la consommation par rapport à la moyenne de 5 ans.</p>	DGT	%	DGAT	+1,54	DGBGI	+17,94	DGCNAT	-1,83	DGCA	+4,72	DGM	+5,81	DGE	+1,84	DGLL	+16,81	DGMCQ	+8,94	DGO	+17,58	DGSLJJC	+12,12	DGCN	+16,80	DGPER	+39,56	<b>MOYENNE</b>	<b>+12,99</b>
DGT	%																														
DGAT	+1,54																														
DGBGI	+17,94																														
DGCNAT	-1,83																														
DGCA	+4,72																														
DGM	+5,81																														
DGE	+1,84																														
DGLL	+16,81																														
DGMCQ	+8,94																														
DGO	+17,58																														
DGSLJJC	+12,12																														
DGCN	+16,80																														
DGPER	+39,56																														
<b>MOYENNE</b>	<b>+12,99</b>																														

<sup>16</sup> Directions générales territoriales

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																																																																																								
Action 1.2	<p>Vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions en régie pour les matériaux purs (sels de voirie et abrasifs) au minimum deux fois durant la saison hivernale.</p> <p>Cette action doit être réalisée après l'action 3.1 qui prendra fin le 30 novembre 2017.</p> <p><i>Unités collaboratrices : CGER<sup>17</sup> et DEEE<sup>18</sup></i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS<sup>19</sup>, conjointement avec le CGER.</p> <p><b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2018) :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p><b>À la livraison des véhicules, 97 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés et 91 % des régulateurs d'épandage électroniques qui ont été vérifiés étaient bien étalonnés.</b></p> <p><b>Lors de la deuxième vérification, 94 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés et 88 % des régulateurs d'épandage électroniques qui ont été vérifiés étaient bien étalonnés. Cible - PARTIELLEMENT ATTEINTE (96 %).</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DGT</th> <th rowspan="2">Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques</th> <th colspan="2">À la livraison pour la saison hivernale</th> <th colspan="2">Entre le 16 janvier et le 15 février 2018</th> </tr> <tr> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>17</td><td>17</td><td>16</td><td>17</td><td>17</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>26</td><td>26</td><td>26</td><td>26</td><td>25</td></tr> <tr><td>DGCNAT</td><td>16</td><td>16</td><td>16</td><td>17</td><td>17</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>16</td><td>16</td><td>16</td><td>16</td><td>16</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>13</td><td>13</td><td>13</td><td>13</td><td>9</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>25</td><td>25</td><td>25</td><td>25</td><td>25</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>15</td><td>12</td><td>11</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGMCCQ</td><td>20</td><td>20</td><td>18</td><td>20</td><td>17</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>12</td><td>8</td><td>8</td><td>12</td><td>12</td></tr> <tr><td>DGSLSJC</td><td>15</td><td>15</td><td>11</td><td>13</td><td>5</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>DGPER</td><td>36</td><td>36</td><td>31</td><td>43</td><td>34</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td><b>219</b></td><td><b>212</b></td><td><b>199</b></td><td><b>205</b></td><td><b>180</b></td></tr> </tbody> </table> <p>Suite à la livraison des camions, 4 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés après le début de la saison hivernale. À la mi-saison, 30 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés à l'extérieur des dates cibles qui étaient entre le 16 janvier et le 15 février 2018.</p>	DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	À la livraison pour la saison hivernale		Entre le 16 janvier et le 15 février 2018		Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	DGAT	17	17	16	17	17	DGBGI	26	26	26	26	25	DGCNAT	16	16	16	17	17	DGCA	16	16	16	16	16	DGM	13	13	13	13	9	DGE	25	25	25	25	25	DGLL	15	12	11	0	0	DGMCCQ	20	20	18	20	17	DGO	12	8	8	12	12	DGSLSJC	15	15	11	13	5	DGCN	8	8	8	3	3	DGPER	36	36	31	43	34	<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>212</b>	<b>199</b>	<b>205</b>	<b>180</b>
DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	À la livraison pour la saison hivernale				Entre le 16 janvier et le 15 février 2018																																																																																					
		Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés																																																																																						
DGAT	17	17	16	17	17																																																																																						
DGBGI	26	26	26	26	25																																																																																						
DGCNAT	16	16	16	17	17																																																																																						
DGCA	16	16	16	16	16																																																																																						
DGM	13	13	13	13	9																																																																																						
DGE	25	25	25	25	25																																																																																						
DGLL	15	12	11	0	0																																																																																						
DGMCCQ	20	20	18	20	17																																																																																						
DGO	12	8	8	12	12																																																																																						
DGSLSJC	15	15	11	13	5																																																																																						
DGCN	8	8	8	3	3																																																																																						
DGPER	36	36	31	43	34																																																																																						
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>212</b>	<b>199</b>	<b>205</b>	<b>180</b>																																																																																						

<sup>17</sup> Centre de gestion de l'équipement roulant

<sup>18</sup> Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

<sup>19</sup> Centre de services

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																																																								
Action 1.3	<p>Au début de la saison hivernale, vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions des contrats NL pour les matériaux purs (sels de voirie et abrasifs).</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>Au 30 novembre 2017 :</b></p> <p>Tous les camions des contrats NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p>Au début de la saison, 76 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés et 94 % des régulateurs d'épandage électroniques qui ont été vérifiés étaient bien étalonnés.  <b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (76 %).</b></p> <table border="1" data-bbox="1338 457 2483 1081"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>21</td><td>21</td><td>17</td></tr> <tr><td>DGCNAT</td><td>5</td><td>5</td><td>4</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>26</td><td>26</td><td>26</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>N/A</td><td>N/A</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>9</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>DGMCCQ</td><td>13</td><td>10</td><td>10</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>14</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGSLSJC</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGPER</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td><b>101</b></td><td><b>77</b></td><td><b>72</b></td></tr> </tbody> </table> <p>L'atteinte partielle de la cible peut entre autres être expliquée par le fait que certains camions ont été étalonnés après le 30 novembre 2017.</p>	DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	DGAT	3	3	3	DGBGI	21	21	17	DGCNAT	5	5	4	DGCA	26	26	26	DGM	2	2	2	DGE	N/A	N/A	N/A	DGLL	9	3	3	DGMCCQ	13	10	10	DGO	14	0	0	DGSLSJC	4	4	4	DGCN	1	0	0	DGPER	3	3	3	<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>77</b>	<b>72</b>
DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés																																																								
DGAT	3	3	3																																																								
DGBGI	21	21	17																																																								
DGCNAT	5	5	4																																																								
DGCA	26	26	26																																																								
DGM	2	2	2																																																								
DGE	N/A	N/A	N/A																																																								
DGLL	9	3	3																																																								
DGMCCQ	13	10	10																																																								
DGO	14	0	0																																																								
DGSLSJC	4	4	4																																																								
DGCN	1	0	0																																																								
DGPER	3	3	3																																																								
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>77</b>	<b>72</b>																																																								

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																										
Action 1.4	<p>À l'aide du cadre de référence environnemental, du <i>Guide de gestion des zones vulnérables aux sels de voirie</i> et en collaboration avec les répondants en environnement des DGT, élaborer un Plan d'action 2018-2023 (sur 5 ans) par DGT incluant des actions pour l'implantation de nouvelles écoroutes sur leur territoire au terme des 5 ans. Intégrer, dans le Plan, des actions permettant notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>répertorier les zones vulnérables à proximité du réseau du Ministère;</li> <li>réaliser l'analyse de faisabilité;</li> <li>mettre en place de nouvelles écoroutes.</li> </ul> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE et DEnv<sup>20</sup></i></p> <p><b>Objectif : Implanter un mode d'entretien visant à diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2018 :</b> Un plan d'action produit par DGT</p>	<p>Toutes les DGT ont élaboré leur plan d'action 2018-2023 afin de diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables. Cible – ATTEINTE (100 %)</p> <table border="1" data-bbox="1526 415 2295 1203"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGCNAT</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGMCQ</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGSLJJC</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>Atteinte</td></tr> <tr><td>DGPER</td><td>Atteinte</td></tr> </tbody> </table> <p>Les plans d'action seront mis en œuvre au courant des prochaines années. Leur suivi sera assuré dans les prochains plans d'action du <i>Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie</i>.</p>	DGT	Cible	DGAT	Atteinte	DGBGI	Atteinte	DGCNAT	Atteinte	DGCA	Atteinte	DGM	Atteinte	DGE	Atteinte	DGLL	Atteinte	DGMCQ	Atteinte	DGO	Atteinte	DGSLJJC	Atteinte	DGCN	Atteinte	DGPER	Atteinte
DGT	Cible																												
DGAT	Atteinte																												
DGBGI	Atteinte																												
DGCNAT	Atteinte																												
DGCA	Atteinte																												
DGM	Atteinte																												
DGE	Atteinte																												
DGLL	Atteinte																												
DGMCQ	Atteinte																												
DGO	Atteinte																												
DGSLJJC	Atteinte																												
DGCN	Atteinte																												
DGPER	Atteinte																												

<sup>20</sup> Direction de l'environnement

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																																																																										
Action 1.5	<p>Suivre la formation en météorologie offerte par les agents multiplicateurs en DT.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils qui permettent une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.</b></p>	<p><b>Au 31 décembre 2017 :</b></p> <p>Tous les chefs d'équipe et chefs des opérations de chaque DGT ont été formés.</p>	<p><b>85 % des chefs des opérations et 89 % des chefs d'équipe ont été formés avant le 31 décembre 2017.</b></p> <p><b>Cible - PARTIELLEMENT ATTEINTE (88 %)</b></p> <table border="1" data-bbox="1357 393 2462 1101"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DGT</th> <th colspan="2">Nombre d'intervenants dans le CS</th> <th colspan="2">Nombre d'intervenants formés avant le 31 décembre 2017</th> </tr> <tr> <th>Chefs des opérations</th> <th>Chefs d'équipe</th> <th>Chefs des opérations</th> <th>Chefs d'équipe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGAT</td> <td>5</td> <td>24</td> <td>5</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>DGBGI</td> <td>11</td> <td>67</td> <td>11</td> <td>56</td> </tr> <tr> <td>DGNAT</td> <td>4</td> <td>19</td> <td>4</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>9</td> <td>30</td> <td>9</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>DGM</td> <td>4</td> <td>7</td> <td>4</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>DGE</td> <td>7</td> <td>23</td> <td>7</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>DGLL</td> <td>6</td> <td>16</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>3</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>DGO</td> <td>4</td> <td>20</td> <td>4</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>DGSLSJC</td> <td>8</td> <td>23</td> <td>8</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>DGCN</td> <td>2</td> <td>8</td> <td>2</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>DGPER</td> <td>10</td> <td>21</td> <td>7</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>75</b></td> <td><b>273</b></td> <td><b>64</b></td> <td><b>242</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'atteinte partielle de la cible peut entre autres être expliquée par le fait que certaines personnes ont suivi la formation après le 31 décembre.</p>	DGT	Nombre d'intervenants dans le CS		Nombre d'intervenants formés avant le 31 décembre 2017		Chefs des opérations	Chefs d'équipe	Chefs des opérations	Chefs d'équipe	DGAT	5	24	5	24	DGBGI	11	67	11	56	DGNAT	4	19	4	19	DGCA	9	30	9	30	DGM	4	7	4	7	DGE	7	23	7	23	DGLL	6	16	0	0	DGMCQ	5	17	3	13	DGO	4	20	4	18	DGSLSJC	8	23	8	23	DGCN	2	8	2	8	DGPER	10	21	7	21	<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>273</b>	<b>64</b>	<b>242</b>
DGT	Nombre d'intervenants dans le CS		Nombre d'intervenants formés avant le 31 décembre 2017																																																																										
	Chefs des opérations	Chefs d'équipe	Chefs des opérations	Chefs d'équipe																																																																									
DGAT	5	24	5	24																																																																									
DGBGI	11	67	11	56																																																																									
DGNAT	4	19	4	19																																																																									
DGCA	9	30	9	30																																																																									
DGM	4	7	4	7																																																																									
DGE	7	23	7	23																																																																									
DGLL	6	16	0	0																																																																									
DGMCQ	5	17	3	13																																																																									
DGO	4	20	4	18																																																																									
DGSLSJC	8	23	8	23																																																																									
DGCN	2	8	2	8																																																																									
DGPER	10	21	7	21																																																																									
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>273</b>	<b>64</b>	<b>242</b>																																																																									

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																																										
Action 1.6	<p>Suivre la formation actualisée sur la procédure de contrôle du chlorure de sodium.</p> <p><b>Objectif : S'assurer que les sels de voirie utilisés lors des opérations de déglacage répondent aux exigences de qualité du Ministère.</b></p>	<p><b>Au 31 décembre 2017 :</b></p> <p>Tous les responsables de l'assurance qualité du chlorure de sodium (techniciens en VH<sup>21</sup>) ont été formés.</p>	<p><b>53 % des responsables en assurance qualité ont suivi la formation avant le 31 décembre</b>  <b>Cible - PARTIELLEMENT ATTEINTE (53 %)</b></p> <table border="1" data-bbox="1424 397 2392 1128"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Nombre de responsables de l'assurance qualité</th> <th>Nombre d'intervenants formés avant le 31 décembre 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>8</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGNAT</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>6</td><td>6</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>N/A</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>DGMCQ</td><td>15</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>5</td><td>2</td></tr> <tr><td>DGSLJJC</td><td>4</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>DGPER</td><td>8</td><td>8</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td><b>64</b></td><td><b>34</b></td></tr> </tbody> </table> <p>L'atteinte partielle de la cible peut entre autres être expliquée par l'offre de formation qui ne répondait pas aux besoins des DGT en termes de plage horaire et de nombre de séances.</p>	DGT	Nombre de responsables de l'assurance qualité	Nombre d'intervenants formés avant le 31 décembre 2017	DGAT	4	4	DGBGI	8	0	DGNAT	4	4	DGCA	6	6	DGM	4	4	DGE	N/A	N/A	DGLL	5	5	DGMCQ	15	0	DGO	5	2	DGSLJJC	4	0	DGCN	1	1	DGPER	8	8	<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>34</b>
DGT	Nombre de responsables de l'assurance qualité	Nombre d'intervenants formés avant le 31 décembre 2017																																											
DGAT	4	4																																											
DGBGI	8	0																																											
DGNAT	4	4																																											
DGCA	6	6																																											
DGM	4	4																																											
DGE	N/A	N/A																																											
DGLL	5	5																																											
DGMCQ	15	0																																											
DGO	5	2																																											
DGSLJJC	4	0																																											
DGCN	1	1																																											
DGPER	8	8																																											
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>34</b>																																											

<sup>21</sup> Viabilité hivernale

### 4.2 Bilan du Plan d'action 2018-2019

Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)																															
N° Action	Action	Cible	Bilan																												
Action 1.1	<p>Utiliser l'ensemble des outils mis à la disposition des DGT<sup>22</sup>, tels que la charte d'épandage et les notions de la formation en météorologie, pour optimiser la consommation de sels de voirie utilisés en régie.</p> <p><b>Objectif : Améliorer l'efficacité de l'utilisation des sels de voirie dans les opérations de déglacage en régie.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2019 :</b></p> <p>Réduction de la consommation totale de sels de voirie utilisés en régie par rapport à la moyenne des 5 dernières années.</p>	<p>La consommation de sels de voirie a augmenté de près de 21 % par rapport à la moyenne de 5 ans. Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (16%)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>+22,08%</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>+14,86%</td></tr> <tr><td>DGCNAT</td><td>+24,01%</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>+17,43%</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>+1,91%</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>+16,88%</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>+30,49%</td></tr> <tr><td>DGMCQ</td><td>+34,42%</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>+21,43%</td></tr> <tr><td>DGSLJC</td><td>+35,62%</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>-20,31%</td></tr> <tr><td>DGPRMM</td><td>+12,60%</td></tr> <tr><td><b>MOYENNE</b></td><td><b>+20,52%</b></td></tr> </tbody> </table> <p>Une seule DGT a diminué sa consommation par rapport à la moyenne de 5 ans. Les aléas climatiques de la saison hivernale 2018-2019 sont les principales causes expliquant l'augmentation de la consommation par rapport à la moyenne de 5 ans.</p>	DGT	%	DGAT	+22,08%	DGBGI	+14,86%	DGCNAT	+24,01%	DGCA	+17,43%	DGM	+1,91%	DGE	+16,88%	DGLL	+30,49%	DGMCQ	+34,42%	DGO	+21,43%	DGSLJC	+35,62%	DGCN	-20,31%	DGPRMM	+12,60%	<b>MOYENNE</b>	<b>+20,52%</b>
DGT	%																														
DGAT	+22,08%																														
DGBGI	+14,86%																														
DGCNAT	+24,01%																														
DGCA	+17,43%																														
DGM	+1,91%																														
DGE	+16,88%																														
DGLL	+30,49%																														
DGMCQ	+34,42%																														
DGO	+21,43%																														
DGSLJC	+35,62%																														
DGCN	-20,31%																														
DGPRMM	+12,60%																														
<b>MOYENNE</b>	<b>+20,52%</b>																														

<sup>22</sup> Directions générales territoriales



**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																																																																																								
Action 1.2	<p>Vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions en régie pour les matériaux purs (sels de voirie et abrasifs) au minimum deux fois durant la saison hivernale.</p> <p>Cette action doit être réalisée après l'action 3.1 qui prendra fin le 30 novembre 2018.</p> <p><i>Unités collaboratrices : CGER<sup>23</sup> et DEEE<sup>24</sup></i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS<sup>25</sup>, conjointement avec le CGER.</p> <p><b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2019) :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p><b>À la livraison des véhicules, 93 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés et 91 % des régulateurs d'épandage électroniques qui ont été vérifiés étaient bien étalonnés.</b></p> <p><b>Lors de la deuxième vérification, 87 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés et 87 % des régulateurs d'épandage électronique qui ont été vérifiés étaient bien étalonnés. Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (90 %).</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DGT</th> <th rowspan="2">Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques</th> <th colspan="2">À la livraison pour la saison hivernale</th> <th colspan="2">Entre le 16 janvier et le 15 février 2019</th> </tr> <tr> <th>Nombre de régulateurs d'épandages électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandages électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>14</td><td>10</td><td>10</td><td>11</td><td>11</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>27</td><td>27</td><td>27</td><td>26</td><td>24</td></tr> <tr><td>DGCNAT</td><td>25</td><td>25</td><td>25</td><td>25</td><td>24</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>18</td><td>18</td><td>18</td><td>14</td><td>14</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>11</td><td>11</td><td>10</td><td>11</td><td>9</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>26</td><td>22</td><td>14</td><td>26</td><td>26</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>15</td><td>15</td><td>10</td><td>2</td><td>1</td></tr> <tr><td>DGMCQ</td><td>20</td><td>20</td><td>18</td><td>20</td><td>18</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>15</td><td>15</td><td>12</td><td>15</td><td>5</td></tr> <tr><td>DGSLJIC</td><td>21</td><td>21</td><td>19</td><td>19</td><td>16</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>7</td><td>3</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGPRMM</td><td>57</td><td>52</td><td>51</td><td>54</td><td>45</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td><b>256</b></td><td><b>239</b></td><td><b>217</b></td><td><b>223</b></td><td><b>193</b></td></tr> </tbody> </table>	DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	À la livraison pour la saison hivernale		Entre le 16 janvier et le 15 février 2019		Nombre de régulateurs d'épandages électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	Nombre de régulateurs d'épandages électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	DGAT	14	10	10	11	11	DGBGI	27	27	27	26	24	DGCNAT	25	25	25	25	24	DGCA	18	18	18	14	14	DGM	11	11	10	11	9	DGE	26	22	14	26	26	DGLL	15	15	10	2	1	DGMCQ	20	20	18	20	18	DGO	15	15	12	15	5	DGSLJIC	21	21	19	19	16	DGCN	7	3	3	0	0	DGPRMM	57	52	51	54	45	<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>239</b>	<b>217</b>	<b>223</b>	<b>193</b>
DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	À la livraison pour la saison hivernale				Entre le 16 janvier et le 15 février 2019																																																																																					
		Nombre de régulateurs d'épandages électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	Nombre de régulateurs d'épandages électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés																																																																																						
DGAT	14	10	10	11	11																																																																																						
DGBGI	27	27	27	26	24																																																																																						
DGCNAT	25	25	25	25	24																																																																																						
DGCA	18	18	18	14	14																																																																																						
DGM	11	11	10	11	9																																																																																						
DGE	26	22	14	26	26																																																																																						
DGLL	15	15	10	2	1																																																																																						
DGMCQ	20	20	18	20	18																																																																																						
DGO	15	15	12	15	5																																																																																						
DGSLJIC	21	21	19	19	16																																																																																						
DGCN	7	3	3	0	0																																																																																						
DGPRMM	57	52	51	54	45																																																																																						
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>239</b>	<b>217</b>	<b>223</b>	<b>193</b>																																																																																						

<sup>23</sup> Centre de gestion de l'équipement roulant

<sup>24</sup> Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

<sup>25</sup> Centre de services

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan			
Action 1.3	<p>Au début de la saison hivernale, vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions des contrats NL (Fourniture de camion de déneigement et déglçage avec les services d'opérateurs) pour les matériaux purs (sels de voirie et abrasifs).</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>Au 30 novembre 2018 :</b></p> <p>Tous les camions des contrats NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p><b>Au début de la saison, 85 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés et 93 % des régulateurs d'épandage électroniques qui ont été vérifiés étaient bien étalonnés.</b></p> <p><b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (85 %)</b></p>			
			<b>DGT</b>	<b>Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques</b>	<b>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés</b>	<b>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</b>
			DGAT	2	0	0
			DGBGI	19	18	16
			DGCNAT	5	5	5
			DGCA	29	26	26
			DGM	2	2	1
			DGE	N/A	N/A	N/A
			DGLL	9	4	3
			DGMCCQ	17	17	17
			DGO	10	6	6
			DGSLCJC	4	4	2
			DGCN	N/A	N/A	N/A
			DGPRMM	3	3	3
			<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>79</b>
			<p>L'atteinte cible peut être expliquée par le fait que certains camions ont été étalonnés après le 30 novembre 2017.</p>			

partielle de la autres être

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																										
Action 1.4	<p>Mettre en œuvre le Plan d'action 2018-2023 par DGT, y compris des actions pour l'implantation de nouvelles écoroutes sur leur territoire au terme des 5 ans.</p> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE et DEnv<sup>26</sup></i></p> <p><b>Objectif : Implanter un mode d'entretien visant à diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2019 :</b></p> <p>Toutes les actions prévues au plan d'action pour l'année 2018-2019 ont été réalisées.</p>	<p><b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (88 %)</b></p> <table border="1" data-bbox="1502 375 2317 951"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGAT</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGBGI</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGCNAT</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGM</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGE</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGLL</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGO</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGSLJJC</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGCN</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGPRMM</td> <td>Atteinte</td> </tr> </tbody> </table>	DGT	Cible	DGAT	Atteinte	DGBGI	Atteinte	DGCNAT	Atteinte	DGCA	Atteinte	DGM	Atteinte	DGE	Partiellement atteinte	DGLL	Partiellement atteinte	DGMCQ	Atteinte	DGO	Atteinte	DGSLJJC	Atteinte	DGCN	Partiellement atteinte	DGPRMM	Atteinte
DGT	Cible																												
DGAT	Atteinte																												
DGBGI	Atteinte																												
DGCNAT	Atteinte																												
DGCA	Atteinte																												
DGM	Atteinte																												
DGE	Partiellement atteinte																												
DGLL	Partiellement atteinte																												
DGMCQ	Atteinte																												
DGO	Atteinte																												
DGSLJJC	Atteinte																												
DGCN	Partiellement atteinte																												
DGPRMM	Atteinte																												

<sup>26</sup> Direction de l'environnement

**Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan																																										
Action 1.5	<p>Suivre la formation en météo routière offerte sous la forme de capsule Web.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils qui permettent une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.</b></p>	<p><b>Au 31 décembre 2018 :</b></p> <p>100 % du nouveau personnel formé (chef d'équipe, chef des opérations, opérateurs du MTMDET)</p>	<p><b>60 % des nouveaux employés ont été formés avant le 31 décembre 2018.</b>  <b>Cible- PARTIELLEMENT ATTEINTE (60 %).</b></p> <table border="1" data-bbox="1344 380 2475 1018"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Nombre de nouveaux employés visés</th> <th>Nombre de nouveaux employés formés avant le 31 décembre 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DGAT</td><td>13</td><td>6</td></tr> <tr><td>DGBGI</td><td>11</td><td>9</td></tr> <tr><td>DGCNAT</td><td>64</td><td>64</td></tr> <tr><td>DGCA</td><td>N/A</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>DGM</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>DGE</td><td>19</td><td>17</td></tr> <tr><td>DGLL</td><td>7</td><td>8</td></tr> <tr><td>DGMCQ</td><td>6</td><td>6</td></tr> <tr><td>DGO</td><td>12</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGSLJJC</td><td>10</td><td>9</td></tr> <tr><td>DGCN</td><td>8</td><td>0</td></tr> <tr><td>DGPRMM</td><td>48</td><td>0</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td><b>199</b></td><td><b>120</b></td></tr> </tbody> </table> <p>L'atteinte partielle de la cible peut entre autres être expliquée par le fait que certaines personnes ont suivi la formation après le 31 décembre.</p> <p>La DGCA n'a pas effectué le décompte du nombre de nouveaux employés cette année. Cependant, elle affirme que tous les nouveaux employés ont suivis la formation.</p>	DGT	Nombre de nouveaux employés visés	Nombre de nouveaux employés formés avant le 31 décembre 2018	DGAT	13	6	DGBGI	11	9	DGCNAT	64	64	DGCA	N/A	N/A	DGM	1	1	DGE	19	17	DGLL	7	8	DGMCQ	6	6	DGO	12	0	DGSLJJC	10	9	DGCN	8	0	DGPRMM	48	0	<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>120</b>
DGT	Nombre de nouveaux employés visés	Nombre de nouveaux employés formés avant le 31 décembre 2018																																											
DGAT	13	6																																											
DGBGI	11	9																																											
DGCNAT	64	64																																											
DGCA	N/A	N/A																																											
DGM	1	1																																											
DGE	19	17																																											
DGLL	7	8																																											
DGMCQ	6	6																																											
DGO	12	0																																											
DGSLJJC	10	9																																											
DGCN	8	0																																											
DGPRMM	48	0																																											
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>120</b>																																											

**Unité responsable : Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation (DEEE)**

N° Action	Action	Cible	Bilan
Action 2.1	<p>Élaborer des outils pour soutenir l'implantation des nouvelles techniques d'épandage avec préhumidification des fondants.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p> <p><b>Objectif : Planter un mode d'entretien visant à diminuer l'utilisation des sels de voirie.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2019 :</b> Outils élaborés.</p>	<p><b>Cible - ATTEINTE (100%)</b></p> <p>Le 3 août 2018, une charte d'épandage incluant la technique de préhumidification des matériaux a été finalisée. Au 31 mars 2019, un guide sur la préhumidification a été rédigé. Le document sera mis en page et diffusé pour l'automne 2019.</p>
Action 2.2	<p>Renforcer le réseau d'agents multiplicateurs en météo routière dans les DGT et leurs connaissances par la tenue d'une rencontre annuelle.</p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils qui permettent une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier..</b></p>	<p><b>Au 31 décembre 2018 :</b> Rencontre annuelle tenue avec les DGT. Former les nouveaux agents multiplicateurs.</p>	<p><b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (30 %)</b></p> <p>Le seul nouvel agent multiplicateur en météo routière identifié, a été invité à consulter les divers outils de formation. Le chargé de projet est demeuré disponible pour répondre aux demandes d'information au cours de la saison hivernale.</p>

**Unité responsable : Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan					
Action 3.1	<p>Étalonner les régulateurs d'épandage électroniques de l'ensemble des camions en régie avant le début de la saison hivernale.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>Au 30 novembre 2018 :</b> 100 % des régulateurs d'épandage étalonnés.</p>	<p><b>98% des régulateurs d'épandage électroniques ont été étalonnés avant le 30 novembre 2018.</b> <b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (98%).</b></p>					
			DGT	Nombre de véhicules en régie du Ministère équipés de régulateurs d'épandage électroniques	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés		% de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés	
					Avant le 30 novembre 2018	Après le 30 novembre 2018	Avant le 30 novembre 2018	Après le 30 novembre 2018
			DGAT	23	23	0	100%	0%
			DGBGI	28	28	0	100%	0%
			DGCNAT	28	28	0	100%	0%
			DGCA	20	18	2	90%	10%
			DGM	14	12	2	86%	14%
			DGE	26	26	0	100%	0%
			DGLL	14	14	0	100%	0%
			DGMCQ	20	20	0	100%	0%
			DGO	13	13	0	100%	0%
			DGSLSJC	23	23	0	100%	0%
			DGCN	10	10	0	100%	0%
			DGPRMM	57	56	1	98%	2%
			<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>271</b>	<b>5</b>	<b>98%</b>	<b>2%</b>

## 4.3 Bilan du Plan d'action 2019-2020

Unité responsable : Direction de l'exploitation routière (DER)																																																																																									
N° Action	Action	Cible	Bilan																																																																																						
Action 1.1	<p>Vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions en régie pour les matériaux purs (sels de voirie et abrasifs) au minimum deux fois durant la saison hivernale.</p> <p>Cette action doit être réalisée après l'action 3.1, qui prendra fin le 30 novembre 2019.</p> <p><i>Unités collaboratrices : CGER<sup>27</sup> et DEEE<sup>28</sup></i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS<sup>29</sup>.</p> <p><b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2020) :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p>À la livraison des véhicules, 92 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés, parmi lesquels 97 % étaient bien étalonnés.</p> <p>Lors de la deuxième vérification, 72 % des régulateurs d'épandage électroniques ont été vérifiés, parmi lesquels 90 % étaient bien étalonnés.</p> <p><b>Cible – COMPLÉTÉE À 82 %</b></p>																																																																																						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DGT<sup>30</sup></th> <th rowspan="2">Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques</th> <th colspan="2">À la livraison pour la saison hivernale</th> <th colspan="2">Entre le 16 janvier et le 15 février 2020</th> </tr> <tr> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés</th> <th>Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGERM</td> <td>54</td> <td>48</td> <td>42</td> <td>46</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>DGBGI</td> <td>28</td> <td>28</td> <td>28</td> <td>24</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>18</td> <td>14</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>DGCN</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>DGSLJC</td> <td>19</td> <td>18</td> <td>18</td> <td>17</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>DGM</td> <td>14</td> <td>13</td> <td>13</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>DGCNAT</td> <td>23</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>20</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>DGLL</td> <td>15</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>DGO</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>14</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>DGE</td> <td>27</td> <td>26</td> <td>26</td> <td>23</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>DGAT</td> <td>18</td> <td>18</td> <td>18</td> <td>15</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>259</b></td> <td><b>238</b></td> <td><b>230</b></td> <td><b>187</b></td> <td><b>168</b></td> </tr> </tbody> </table>	DGT <sup>30</sup>	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	À la livraison pour la saison hivernale		Entre le 16 janvier et le 15 février 2020		Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	DGERM	54	48	42	46	39	DGBGI	28	28	28	24	22	DGMCQ	20	20	20	20	20	DGCA	19	19	18	14	11	DGCN	7	1	1	0	0	DGSLJC	19	18	18	17	17	DGM	14	13	13	0	0	DGCNAT	23	22	22	20	13	DGLL	15	10	10	3	3	DGO	15	15	14	5	5	DGE	27	26	26	23	23	DGAT	18	18	18	15	15	<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	<b>238</b>	<b>230</b>
DGT <sup>30</sup>	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	À la livraison pour la saison hivernale				Entre le 16 janvier et le 15 février 2020																																																																																			
		Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés																																																																																				
DGERM	54	48	42	46	39																																																																																				
DGBGI	28	28	28	24	22																																																																																				
DGMCQ	20	20	20	20	20																																																																																				
DGCA	19	19	18	14	11																																																																																				
DGCN	7	1	1	0	0																																																																																				
DGSLJC	19	18	18	17	17																																																																																				
DGM	14	13	13	0	0																																																																																				
DGCNAT	23	22	22	20	13																																																																																				
DGLL	15	10	10	3	3																																																																																				
DGO	15	15	14	5	5																																																																																				
DGE	27	26	26	23	23																																																																																				
DGAT	18	18	18	15	15																																																																																				
<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	<b>238</b>	<b>230</b>	<b>187</b>	<b>168</b>																																																																																				

<sup>27</sup> Centre de gestion de l'équipement roulant

<sup>28</sup> Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

<sup>29</sup> Centre de services

<sup>30</sup> Directions générales territoriales

<p>Action 1.2</p>	<p>Vérifier l'étalonnage de tous les systèmes d'injection de saumure des camions en régie qui en sont équipés au minimum deux fois durant la saison hivernale.</p> <p>Cette action doit être réalisée après l'action 3.2, qui prendra fin le 30 novembre 2019.</p> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>À la livraison de tous les camions convertis pour la saison hivernale :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure a été vérifié dans chaque CS.</p> <p><b>Une deuxième fois au milieu de la saison hivernale (entre le 16 janvier et le 15 février 2020) :</b></p> <p>Tous les camions dont l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure a été vérifié dans chaque CS.</p>	<p>À la livraison des véhicules, 30 % des systèmes d'injection de saumure ont été vérifiés, parmi lesquels 100 % étaient bien étalonnés.</p> <p>Lors de la deuxième vérification, 25 % des systèmes d'injection de saumure ont été vérifiés, parmi lesquels 100 % étaient bien étalonnés.</p> <p><b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (28 %)</b></p> <table border="1" data-bbox="1169 349 2593 901"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DGT</th> <th rowspan="2">Nombre de véhicules équipés d'un système d'injection de saumure</th> <th colspan="2">À la livraison pour la saison hivernale</th> <th colspan="2">Entre le 16 janvier et le 15 février 2020</th> </tr> <tr> <th>Nombre de systèmes d'injection de saumure vérifiés</th> <th>Nombre de systèmes d'injection de saumure bien étalonnés</th> <th>Nombre de systèmes d'injection de saumure vérifiés</th> <th>Nombre de systèmes d'injection de saumure bien étalonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGBGI</td> <td>25</td> <td>13</td> <td>13</td> <td>13</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>S. O.</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>S. O.</td> <td>0</td> <td>S. O.</td> </tr> <tr> <td>DGSLJJC</td> <td>19</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>53</b></td> <td><b>16</b></td> <td><b>16</b></td> <td><b>13</b></td> <td><b>13</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>La technique de préhumidification s'est implantée officiellement pour la première fois au Ministère pendant la saison hivernale 2019-2020, sur une partie du territoire (DGBGI, DGMCQ, DGCA et DGSLJJC).</p> <p>Cette nouveauté a généré son lot de changements concernant les modes de fonctionnement en territoire, notamment pour la vérification de l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure. Les formations concernant cette procédure ont été données aux techniciens en CS le 9 janvier 2020. Cet élément peut expliquer un faible taux de vérifications lors de la livraison initiale du camion, mais ne justifie pas le taux plus faible de vérifications en milieu de saison.</p> <p>Pour la saison 2020-2021, la formation sur la procédure de vérification de l'étalonnage des systèmes d'injection de saumure est prévue pour septembre 2020.</p> <p>À la DGBGI, six camions équipés pour la préhumidification n'ont pas nécessité la vérification de l'étalonnage du taux d'injection de saumure en raison d'un report de l'implantation dans certains CS.</p>	DGT	Nombre de véhicules équipés d'un système d'injection de saumure	À la livraison pour la saison hivernale		Entre le 16 janvier et le 15 février 2020		Nombre de systèmes d'injection de saumure vérifiés	Nombre de systèmes d'injection de saumure bien étalonnés	Nombre de systèmes d'injection de saumure vérifiés	Nombre de systèmes d'injection de saumure bien étalonnés	DGBGI	25	13	13	13	13	DGMCQ	5	2	2	0	S. O.	DGCA	4	0	S. O.	0	S. O.	DGSLJJC	19	1	1	0	0	<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
DGT	Nombre de véhicules équipés d'un système d'injection de saumure	À la livraison pour la saison hivernale				Entre le 16 janvier et le 15 février 2020																																					
		Nombre de systèmes d'injection de saumure vérifiés	Nombre de systèmes d'injection de saumure bien étalonnés	Nombre de systèmes d'injection de saumure vérifiés	Nombre de systèmes d'injection de saumure bien étalonnés																																						
DGBGI	25	13	13	13	13																																						
DGMCQ	5	2	2	0	S. O.																																						
DGCA	4	0	S. O.	0	S. O.																																						
DGSLJJC	19	1	1	0	0																																						
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>																																						



Action 1.3

Au début de la saison hivernale, vérifier l'étalonnage de tous les régulateurs d'épandage électroniques des camions des contrats NL (fourniture de camion de déneigement et déglçage avec les services d'opérateurs) pour les matériaux purs (sels de voirie et abrasifs).

*Unité collaboratrice : DEEE*

**Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.**

**Au 30 novembre 2019 :**

Tous les camions des contrats NL dont l'étalonnage des régulateurs a été vérifié dans chaque CS.

Au début de la saison hivernale, 93 % des régulateurs d'épandage électroniques des camions de contrats NL ont été vérifiés, parmi lesquels 98 % étaient bien étalonnés.

**Cible – COMPLÉTÉE À 93 %**

DGT	Nombre de véhicules équipés de régulateurs d'épandage électroniques	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques vérifiés	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques bien étalonnés
DGERM	3	3	3
DGBGI	22	22	20
DGMCCQ	15	15	15
DGCA	27	27	27
DGCN	S. O.	S. O.	S. O.
DGSLJC	2	2	2
DGM	2	2	2
DGCNAT	5	5	5
DGLL	9	2	2
DGO	11	11	11
DGE	S. O.	S. O.	S. O.
DGAT	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>90</b>	<b>88</b>

Deux DGT ne se sont pas prononcées pour cette cible, pour les raisons suivantes :

- la DGE ne possède aucun contrat NL sur son territoire;
- les véhicules des contrats NL de la DGCN ne sont pas équipés de régulateurs d'épandage électroniques.

Action 1.4	<p>Mettre en œuvre le Plan d'action 2018-2023 par DGT, y compris des actions pour l'implantation de nouvelles écoroutes sur leur territoire au terme des 5 ans.</p> <p><i>Unités collaboratrices : DEEE et DEnv<sup>31</sup></i></p> <p><b>Objectif : Implanter un mode d'entretien visant à diminuer les impacts des sels de voirie sur des zones vulnérables.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2020 :</b></p> <p>Toutes les actions prévues au plan d'action pour l'année 2019-2020 ont été réalisées.</p>	<p><b>Cible – COMPLÉTÉE À 75%</b></p> <table border="1" data-bbox="1513 155 2231 854"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGERM</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGBGI</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGCN</td> <td>Non atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGSLJJC</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGM</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGCNAT</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGLL</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGO</td> <td>Atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGE</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> <tr> <td>DGAT</td> <td>Partiellement atteinte</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les plans d'action continueront d'être mis en œuvre au cours des prochaines années. Leur suivi sera assuré dans les prochains plans d'action du <i>Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie</i>.</p> <p>Entre 2017 et 2020, 10 nouvelles écoroutes (DGBGI (3), DGCNAT (1), DGLL (3), DGO (2), DGAT (1)) ont été implantées, ce qui représente 91,27 km de réseau.</p>	DGT	Cible	DGERM	Atteinte	DGBGI	Atteinte	DGMCQ	Atteinte	DGCA	Partiellement atteinte	DGCN	Non atteinte	DGSLJJC	Atteinte	DGM	Atteinte	DGCNAT	Atteinte	DGLL	Partiellement atteinte	DGO	Atteinte	DGE	Partiellement atteinte	DGAT	Partiellement atteinte
DGT	Cible																												
DGERM	Atteinte																												
DGBGI	Atteinte																												
DGMCQ	Atteinte																												
DGCA	Partiellement atteinte																												
DGCN	Non atteinte																												
DGSLJJC	Atteinte																												
DGM	Atteinte																												
DGCNAT	Atteinte																												
DGLL	Partiellement atteinte																												
DGO	Atteinte																												
DGE	Partiellement atteinte																												
DGAT	Partiellement atteinte																												

<sup>31</sup> Direction de l'environnement

Action 1.5	<p>Suivre la formation en météoroutière offerte par les agents multiplicateurs en DGT.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DEEE</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils permettant une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.</b></p>	<p><b>Au 31 décembre 2019 :</b></p> <p>Tous les membres de l'équipe de surveillance de chaque DGT ont été formés (chef d'équipe, chef des opérations, opérateurs).</p>	<p><b>69 % des membres de l'équipe de surveillance ont été formés avant le 31 décembre 2019.</b></p> <p><b>Cible – PARTIELLEMENT ATTEINTE (69 %)</b></p> <table border="1" data-bbox="1502 224 2303 938"> <thead> <tr> <th>DGT</th> <th>Membre de l'équipe de surveillance visé</th> <th>Membre de l'équipe de surveillance formé avant le 31 décembre 2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGERM</td> <td>20</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>DGBGI</td> <td>77</td> <td>77</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>45</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>42</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>DGCN</td> <td>15</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>DGSLJJC</td> <td>35</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>DGM</td> <td>13</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>DGCNAT</td> <td>16</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>DGLL</td> <td>20</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>DGO</td> <td>19</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>DGE</td> <td>31</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>DGAT</td> <td>89</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>422</b></td> <td><b>292</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'atteinte partielle de la cible peut, entre autres, s'expliquer par des enjeux de coordination en territoire.</p> <p>Le format des formations en météoroutière doit être revu afin de répondre, notamment, aux enjeux de coordination en territoire.</p>	DGT	Membre de l'équipe de surveillance visé	Membre de l'équipe de surveillance formé avant le 31 décembre 2019	DGERM	20	20	DGBGI	77	77	DGMCQ	45	45	DGCA	42	37	DGCN	15	2	DGSLJJC	35	27	DGM	13	13	DGCNAT	16	12	DGLL	20	0	DGO	19	14	DGE	31	31	DGAT	89	14	<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>292</b>
DGT	Membre de l'équipe de surveillance visé	Membre de l'équipe de surveillance formé avant le 31 décembre 2019																																											
DGERM	20	20																																											
DGBGI	77	77																																											
DGMCQ	45	45																																											
DGCA	42	37																																											
DGCN	15	2																																											
DGSLJJC	35	27																																											
DGM	13	13																																											
DGCNAT	16	12																																											
DGLL	20	0																																											
DGO	19	14																																											
DGE	31	31																																											
DGAT	89	14																																											
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>292</b>																																											

**Unité responsable : Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation (DEEE)**

N° Action	Action	Cible	Bilan
Action 2.1	<p>Développer des outils (notamment un document d'information, des témoignages vidéo et une formation) pour soutenir l'implantation des nouvelles techniques d'épandage avec préhumidification des fondants et les diffuser en DGT.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p> <p><b>Objectif : Soutenir l'implantation d'un mode d'entretien visant à diminuer l'utilisation des sels de voirie.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2020 :</b> Tous les outils ciblés pour l'année 2019-2020 sont développés et diffusés.</p>	<p><b>Cible atteinte</b></p> <p>Au 31 mars 2019, le guide des bonnes pratiques incluant la technique de préhumidification a été rédigé. Le document a été mis en page et diffusé sur l'intranet du Ministère le 19 décembre 2019. Des formations à ce sujet ont été données en territoire aux DGT concernées par l'implantation de la technique de préhumidification d'octobre à décembre. Dans le cadre des formations, une vidéo informative présentant l'origine et l'histoire du projet ainsi que des témoignages du personnel opérationnel ayant déjà utilisé la technique a été présentée.</p> <p>Au cours de la saison hivernale, plusieurs supports d'information concernant le projet ont été produits et diffusés au personnel opérationnel concerné par le projet (jeu-questionnaire, actualité, messages clés des directeurs de l'exploitation, etc.). Un outil a été également développé afin d'effectuer le suivi des bons coups et des enjeux en cours de saison pour chacune des DGT concernées.</p> <p>La procédure de vérification du calibrage des systèmes d'injection de saumure a été produite et diffusée en territoire pour les DGT concernées par l'implantation de la technique de préhumidification le 2 décembre 2019, et publiée sur l'intranet du Ministère le 7 mai 2020. Une formation a été également donnée aux techniciens des CS concernés le 9 janvier 2020.</p>
Action 2.2	<p>Élaborer un parcours de formation spécifique par profil d'employés.</p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils permettant une meilleure planification des interventions à effectuer sur le réseau routier.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2020 :</b> Tous les profils d'employés sont définis. Tous les parcours de formation sont développés pour chaque profil.</p>	<p><b>Cible atteinte</b></p> <p>Un tableau présentant le corps d'emploi visé pour chacune des formations en viabilité hivernale offerte a été finalisé en novembre 2019. Ainsi, pour chacun des corps d'emploi, la liste des formations à suivre est indiquée.</p> <p>Afin de renforcer l'encadrement du personnel opérationnel et pour que celui-ci puisse suivre le parcours de formation en viabilité hivernale spécifique par profil d'employés, un carnet de formation sera produit et diffusé avant l'automne 2022.</p>

Action 2.3	<p>Développer un indice de rigueur hivernale (IRH) fonctionnel et fiable pour le début de la saison hivernale 2021-2022, selon la planification prévue.</p> <p><b>Objectif : Améliorer l'efficacité de l'utilisation des sels de voirie dans les opérations de déglacage en régie.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2020 :</b></p> <p>Toutes les actions prévues dans la planification pour l'année 2019-2020 ont été réalisées.</p>	<p><b>Cible atteinte</b></p> <p>Le 31 mars 2020, une revue de littérature a été réalisée et a permis d'identifier les principales caractéristiques d'un IRH, ainsi que les approches à privilégier pour le calcul de cet indice.</p>
------------	--	---	--

**Unité responsable : Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

N° Action	Action	Cible	Bilan					
Action 3.1	<p>Étalonner les régulateurs d'épandage électroniques de l'ensemble des camions en régie avant le début de la saison hivernale.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglacage.</b></p>	<p><b>Au 30 novembre 2019 :</b></p> <p>100 % des régulateurs d'épandage électroniques étalonnés.</p>	<p><b>99% des régulateurs d'épandage électroniques ont été étalonnés avant le 30 novembre 2019.</b></p> <p><b>Cible – COMPLÉTÉE À 99%</b></p>					
			DGT	Nombre de véhicules en régie équipés de régulateurs d'épandage électroniques	Nombre de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés		% de régulateurs d'épandage électroniques étalonnés	
					Avant le 30 novembre 2019	Après le 30 novembre 2019	Avant le 30 novembre 2019	Après le 30 novembre 2019
			DGERM	55	55	0	100%	0%
			DGBGI	32	32	0	100%	0%
			DGMCCQ	22	22	0	100%	0%
			DGCA	26	26	0	100%	0%
			DGCN	11	11	0	100%	0%
			DGSLJJC	25	25	0	100%	0%
			DGM	21	21	0	100%	0%
			DGCNAT	23	22	1	98%	2%
			DGLL	19	19	0	100%	0%
DGO	17	16	1	94%	6%			
DGE	29	28	1	92%	8%			
DGAT	26	25	1	96%	4%			
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>302</b>	<b>4</b>	<b>99%</b>	<b>1%</b>			

Action 3.2	<p>Étalonner les systèmes d'injection de saumure des camions en régie qui en sont équipés avant le début de la saison hivernale.</p> <p><i>Unité collaboratrice : DER</i></p> <p><b>Objectif : Utiliser des outils fiables pour épandre la bonne quantité de fondants lors des opérations de déglçage.</b></p>	<p><b>Au 30 novembre 2019 :</b></p> <p>100 % des systèmes d'injection de saumure étalonnés.</p>	<p>Pour les 4 DGT concernées par l'implantation de la technique de préhumidification lors de la saison hivernale 2019-2020, 82% des systèmes d'injection de saumure ont été étalonnés avant le 30 novembre 2019.</p> <p><b>Cible – COMPLÉTÉE À 82%</b></p> <table border="1" data-bbox="1177 365 2591 812"> <thead> <tr> <th rowspan="2">DGT</th> <th rowspan="2">Nombre de véhicules en régie équipés d'un système d'injection de saumure</th> <th colspan="2">Nombre de systèmes d'injection de saumure étalonnés</th> <th colspan="2">% de régulateurs systèmes d'injection de saumure étalonnés</th> </tr> <tr> <th>Avant le 30 novembre 2019</th> <th>Après le 30 novembre 2019</th> <th>Avant le 30 novembre 2019</th> <th>Après le 30 novembre 2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DGBGI</td> <td>23</td> <td>20</td> <td>3</td> <td>87%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>DGMCQ</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>DGCA</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>75%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>DGSLJC</td> <td>18</td> <td>13</td> <td>5</td> <td>72%</td> <td>28%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>51</b></td> <td><b>42</b></td> <td><b>9</b></td> <td><b>82%</b></td> <td><b>18%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Certains systèmes d'injection de saumure n'ont pas été étalonnés, car les camions équipés étaient en fin de vie utile ou en réparation.</p>	DGT	Nombre de véhicules en régie équipés d'un système d'injection de saumure	Nombre de systèmes d'injection de saumure étalonnés		% de régulateurs systèmes d'injection de saumure étalonnés		Avant le 30 novembre 2019	Après le 30 novembre 2019	Avant le 30 novembre 2019	Après le 30 novembre 2019	DGBGI	23	20	3	87%	13%	DGMCQ	6	6	0	100%	0%	DGCA	4	3	1	75%	25%	DGSLJC	18	13	5	72%	28%	<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>42</b>	<b>9</b>	<b>82%</b>	<b>18%</b>
DGT	Nombre de véhicules en régie équipés d'un système d'injection de saumure	Nombre de systèmes d'injection de saumure étalonnés				% de régulateurs systèmes d'injection de saumure étalonnés																																					
		Avant le 30 novembre 2019	Après le 30 novembre 2019	Avant le 30 novembre 2019	Après le 30 novembre 2019																																						
DGBGI	23	20	3	87%	13%																																						
DGMCQ	6	6	0	100%	0%																																						
DGCA	4	3	1	75%	25%																																						
DGSLJC	18	13	5	72%	28%																																						
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>42</b>	<b>9</b>	<b>82%</b>	<b>18%</b>																																						

**Unité responsable : Direction de l'environnement (D'Env)**

N° Action	Action	Cible	Bilan
Action 4.1	<p>Produire un bilan présentant les résultats de la première enquête quinquennale au Québec sur la gestion des sels de voirie.</p> <p><b>Objectif : Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.</b></p>	<p><b>Au 31 mars 2020 :</b> Bilan déposé.</p>	<p><b>Cible – COMPLÉTÉE À 85 %</b></p> <p>Le bilan présentant les résultats de la première enquête quinquennale au Québec sur la gestion des sels de voirie était toujours en cours de rédaction au 31 mars 2020. Le prolongement de la période de saisie en ligne afin d'augmenter le nombre de participants a retardé la réalisation de ce document.</p>



